

Ma feuille INFOS



monterblanc.fr



Suivez-nous sur les réseaux

WWW.MONTERBLANC.FR

mars 2023

Tél. 02 97 45 90 03 Mail. mairie@monterblanc.fr
Mairie, 5 Place de la Mairie - MONTERBLANC

agenda

JEUDI 02/03

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comité de jumelage. À 19h30.

> Salle Jean-Marie PRONO

VENDREDI 03/03

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chemin faisant. À 20h.

> Salle Jean-Marie PRONO

SAMEDIS 04/03 - 01/04

COLLECTE SOLIDAIRE DE PAPIER ET BOUCHONS :

De 10h à 12h.

> Espace Guhur : Épicerie Sociale

MARDIS 07/03 - 04/04

PERMANENCE MUTUELLE

Avec MBA Mutuelle.

De 14h à 17h. Sur rendez-vous

au 06 89 57 52 63.

> Mairie

MERCREDIS 08/03-05/04

PERMANENCE MUTUELLE

De 14h à 16h. Sur rendez-vous

au 02 97 01 25 00

ou m.lasnier@mutuale.fr

> Mairie

VENDREDI 10/03

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notes et mots. À 19h.

> Espace Guhur

SAMEDI 11/03

REPAS, SOIRÉE DU CLUB

Avec l'ASM Football.

À partir de 19h.

> Salle Jean-Marie PRONO

MERCREDI 15/03

CAMION D'OUTILLAGE

De 16h à 18h30.

> Parking de la salle de danse,

Rue du stade

JEUDI 16/03

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique. À 19h30.

> Mairie

SAMEDI 01/04

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Morbihan Aéro Musée

À 10h.

> Site du Morbihan Aéro Musée

DIMANCHE 09/04

FÊTE ALSACIENNE

Avec Les Amis de l'école N-D-C

> Salle Jean-Marie PRONO

le fil de l'info

ma commune

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La règle de priorité à droite
selon le code de la route.

Depuis fin décembre, la commune est passée en « tout priorité à droite ». Il faut savoir que 10 % des accidents sont causés par un refus de priorité, quel qu'il soit.

Il peut parfois être compliqué de les détecter, cela demande de l'expérience, alors si vous avez un doute, ralentissez. Cela vous permettra de pouvoir vous arrêter plus facilement si c'est nécessaire.

Selon l'article R415-5 du Code de la route :

« Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur ».

Dans le Code de la route la priorité à droite s'applique quand :

- Il y a une signalisation de priorité à droite pour la prochaine intersection, ou même pour toutes les suivantes.
- Il n'y a aucune indication de priorité définie par un panneau, sur votre voie de circulation.

Toujours selon l'article R415-5 du Code de la route, si vous ne respectez pas la règle de priorité à droite, vous êtes passible d'une contravention de classe 4. Pour cette infraction, vous devrez vous acquitter d'une amende de 135 euros et vous perdrez en plus 4 points sur votre permis de conduire. →

2 NOUVELLES ACTIVITÉS :

- La baraque à Frites

Présente tous les samedis soir de 18h30 à 21h sur la place Anne de Bretagne,

la baraque à frites vous propose des frites cuites au blanc de bœuf sous forme

d'américain ou frites saucisse snacking au choix, ainsi que petites et grandes frites.

N'hésitez pas à passer commande.

> **Contact** : 06 01 34 57 00

Mail : friterie56@gmail.com

Web : la-baraque-a-frites-foodtruck.eatbu.com



- MT Plans construction

Fraîchement installée sur la commune, cette entreprise est spécialisée dans le **dessin de l'habitat**

individuel, de la réalisation de charpente, de construction ossature bois et d'aménagement intérieur/extérieur.

> **Plus d'informations** : Manuel Tolosa

Tél. 06 38 05 80 04

Mail : mtplansconstruction@gmail.com

Web : <https://www.mtplansconstruction.com/>

REPAS DES AINÉS

Rendez-vous le mercredi 5 avril.

Le repas se déroulera le mercredi 5 avril prochain à la salle Jean-Marie PRONO à partir de 12h. Afin de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), **les inscriptions au repas du CCAS se feront par le biais du coupon d'inscription joint à cette feuille infos ou disponible en mairie et sur le site de la commune.**

> **Sur réservation jusqu'au 20 mars.**

L'équipe paroissiale vous informe qu'une messe sera célébrée pour ceux qui le souhaitent à 11h15 en l'église de Monterblanc.

ESPACE DE RÉUNION ET COWORKING À DISPOSITION

L'Espace Guhur, un lieu de travail.

Différents espaces de travail sont disponibles dans l'Espace Guhur. Il est possible de louer des bureaux individuels ou partagés pour du co-working.

Une salle de réunion pouvant accueillir 25 personnes est également disponible à la location, pour les entreprises.

> **Pour plus de renseignements sur les modalités de réservation, contactez la Mairie au 02 97 45 90 03.**

ESPACE PUBLICITAIRE

Des espaces dédiés aux entreprises Monterblancaises.

La municipalité apporte des solutions de communication via divers supports et souhaite ainsi mettre en avant les différentes entreprises communales. Nous proposons aujourd'hui aux entrepreneurs d'utiliser les panneaux lumineux comme espace de publicité afin de donner de la visibilité à leurs activités.

> **Pour connaître les modalités, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie au 02 97 45 90 03.**

mon quotidien

FDGDON

Lutte contre les nuisibles.

La Chenille processionnaire du chêne est une larve qui génère deux types de nuisances : la défoliation des chênes et l'urtication que celle-ci peut provoquer envers l'homme et les animaux au cours des mois de mai et juin.

Afin d'éviter ces désagréments, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan, utilisant un insecticide biologique (Bacile de Thuringe) sont possibles. Ils sont réalisés en avril-mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

> **Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie avant le 30 mars.**

Formation à la lutte contre les taupes.

La FDGDON Morbihan propose une formation gratuite aux techniques de piégeage.

Plusieurs journées seront organisées. Inscrivez-vous dès à présent auprès de la Mairie ou sur le site communal.

> **Pour toute information complémentaire**
FDGDON Morbihan : 02 97 69 28 70.

NOS AMIS LES CHIENS, RAPPEL DES RÈGLES EN DEUX POINTS :

1. Déjections canines.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Au-delà du désagrément, qu'il y a à glisser sur une crotte de chien, ces excréments véhiculent des parasites qui représentent un risque d'infection grave, en particulier pour les enfants. C'est pour vous rendre la tâche plus agréable que **nous mettons à votre disposition des sacs prévus à cet effet.** Nous vous remercions de penser au bien-être de tous.

2. Aboiements répétitifs.

Pour commencer, il faut savoir qu'il est totalement normal pour un chien d'aboyer. Les aboiements de chiens font partie des bruits que l'on appelle bruits domestiques ou de comportements. Ceux-ci se soumettent donc au Code de la santé publique, et notamment à l'article R 1334-31. Ce dernier stipule qu'« *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Lorsqu'un chien aboie, c'est le propriétaire qui est responsable des désagréments entraînés. L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende de 68 € pour les aboiements diurnes. De plus si le voisin victime dépose un recours devant le tribunal civil, vous pouvez être contraint de lui verser des dommages et intérêts.

mes loisirs

40 ANS DU VÉLO CLUB

Soirée cochon grillé le 13 mai.

À l'occasion des 40 ans du Vélo Club Monterblanc le club invite ses licenciés et anciens licenciés le samedi 13 mai à une soirée autour d'un cochon grillé et animée par Job à la salle Jean-Marie PRONO. Une participation de 20 € par adulte et de 12 € pour les moins de 16 ans vous sera demandée.

> **Réponse souhaitée pour le 22 avril 2023** par mail : velo.club.monterblanc@gmail.com ou par tél. au 06 89 07 68 80.

COURS INFORMATIQUES

Rendez-vous à partir du jeudi 30 mars.

Familles Rurales vous propose **3 ateliers numériques** pour apprendre à vous familiariser avec l'outil informatique, à naviguer sur Internet en toute sécurité, transférer des photos etc. Ces ateliers auront lieu les jeudis 30 mars, 6 et 13 avril de 14h30 à 17h et de 17h30 à 20h à l'Espace Guhur à Monterblanc.

> **Tarif : 30 € pour les 3 ateliers / gratuit pour les adhérents Familles rurales.**



LA MAIRIE vous accueille du lundi au vendredi de **8h30 à 12h et de 13h à 17h**, fermée le jeudi après-midi. Rendez-vous sur notre site Internet **www.monterblanc.fr** pour toutes démarches en ligne ou autres informations locales.

AGENCE POSTALE - 02 97 45 90 00 - Rue de Kerentrec'h. L'agence Postale vous accueille du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30, et le samedi* de 9h30 à 12h30. Levée du courrier du lundi au vendredi à 15h30 et le samedi à 11h30. *Sauf pendant les vacances scolaires.

1^{ÈRE} ÉDITION :

ASSISES DE LA CULTURE BRETONNE

Expression du patrimoine immatériel le samedi 25 mars.

Organisé par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, l'évènement se tiendra à Ti ar Vro Bro Gwened à Vannes. **Il invite les habitants et les acteurs du territoire à réfléchir sur la diversité** du « patrimoine immatériel », les savoir-faire, rites, rituels, croyances, sports, jeux, langues qui alimentent une grande diversité culturelle et procurent un sentiment d'identité. Les personnes présentes pourront s'interroger et échanger sur leur perception, leur

rapport et leur rôle vis-à-vis de cette culture. Elles pourront également s'interroger sur les enjeux liés à l'attractivité et à la préservation d'une identité de territoire dans un contexte de mutations démographiques. Dans le sillon de la convention Unesco, ces Assises seront aussi l'occasion de mieux cerner l'action de l'agglomération en matière de préservation, de transmission et de valorisation de cette identité en mutation perpétuelle, et de réfléchir à ce qui peut encore être entrepris pour en assurer la sauvegarde.

> **Retrouvez le programme et les infos pratiques :** www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/assises-culture-bretonne

> **Réservation obligatoire au 06 26 17 32 63 ou au 06 79 03 22 11.**



médiathèque

IMAGINE 
MÉDIATHÈQUE MONTERBLANC

02 97 45 91 41
3 RUE DE KERENTREC'H,
MONTERBLANC

ATELIER TRICOT

TOUS LES
MARDIS
15H-17H

« *Envie de papoter en tricotant ?* »

Marie-France vous invite à la rejoindre avec vos aiguilles à tricot pour un moment convivial autour d'un café.

> *Tout public | Sans inscription.*

MERCREDI 15 MARS, 11H

Heure du conte en musique

À l'écoute de la magie des mots et de la musique, venez découvrir des histoires accompagnées d'instruments de musique pour le plaisir des petites oreilles.

> 0-4 ans. | *Sur inscription.*

NUMÉRIGOLFE Les journées du numérique organisées par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

DU MARDI 07 MARS AU SAMEDI 01 AVRIL EXPOSITION Rétro gaming

Dans le cadre du Numérigolfe, les journées du numérique organisées par GMVA, la médiathèque organise une exposition « Retro Gaming » en partenariat avec Mickaël Le Berre, collectionneur, qui expose des consoles de jeux pour montrer l'évolution du jeu vidéo dans le temps.

> *Un atelier découverte et démonstration aura lieu le samedi 1^{er} avril. | Tout public.*

MERCREDI 29 MARS, 10H30

Heure du conte numérique, suivie d'un atelier numérique

L'heure du conte numérique est un moment de partage qui permet aux enfants de découvrir l'outil numérique lors de lecture d'ouvrages interactifs. La lecture sera suivie d'un petit atelier.

> À partir de 5 ans. | *Sur inscription.*

> Horaires de la médiathèque :

Mardi : 15h-19h

Mercredi : 10h-12h30 / 14h-19h

Vendredi : 15h-19h

Samedi : 10h-17h